



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 janvier 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

### Compte rendu analytique de la 395<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 28 mars 2019, à 10 heures

*Président* : M. Niang..... (Sénégal)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Élection des membres du Bureau

Déclaration de l'Observatrice de l'État de Palestine

Faits survenus depuis la séance précédente du Comité

Exposés des États Membres sur les activités qu'ils mènent concernant la question de Palestine

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org))

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

### Élection des membres du Bureau

2. **Le Président** invite le Comité à examiner la candidature de M<sup>me</sup> Raz (Afghanistan) au poste de vice-présidente du Comité.
3. *M<sup>me</sup> Raz (Afghanistan) est élue par acclamation.*
4. **M<sup>me</sup> Raz** (Afghanistan) dit que son pays se reconnaît beaucoup dans le peuple palestinien, qui connaît des difficultés similaires. Elle espère que l'Afghanistan et la Palestine obtiendront bientôt la stabilité et la paix.
5. **M. Rivero Rosario** (Cuba) se félicite de l'élection de la représentante de l'Afghanistan au poste de vice-présidente.

### Déclaration de l'Observatrice de l'État de Palestine

6. **M<sup>me</sup> Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) déclare que les événements récents, le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur les manifestations dans le Territoire palestinien occupé soumis au Conseil des droits de l'homme au début de l'année 2019 en application de sa résolution [S-28/1](#) et le dernier rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de Sécurité témoignent d'une multiplication des politiques et des pratiques illégales des autorités israéliennes dans le Territoire palestinien occupé qui laisse à penser que la perspective d'une solution pacifique des deux États s'éloigne.
7. L'inaction de la communauté internationale est le reflet de la paralysie du Conseil de sécurité, elle-même provoquée par l'obstruction que fait l'un de ses membres permanents. La complicité de ce membre permanent encourage les autorités d'occupation israéliennes et suscite un sentiment d'impunité totale. Les violations dont les hauts responsables et les colons israéliens se rendent coupables envers les Palestiniens s'intensifient, comme la menace d'annexion qui plane sur le territoire palestinien. L'espoir de voir la fin des cauchemars que sont l'occupation et le blocus s'amenuise. Le 30 mars 2019, les Palestiniens célébreront le premier anniversaire de la Grande Marche du retour à Gaza. Durant l'année qui a suivi ces manifestations, les forces de sécurité israéliennes ont tué 269 Palestiniens, dont 50 enfants. Plus de 29 000 personnes ont été blessées, dont beaucoup sont estropiées à vie.

8. La situation devient de plus en plus explosive ailleurs dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, comme le montre le décès d'un jeune auxiliaire médical la veille à Bethléem et l'arrestation de deux enfants de 9 et 10 ans par les forces de sécurité israéliennes. Par ailleurs, Israël retient illégalement les recettes fiscales palestiniennes, ce qui a conduit à l'adoption de mesures d'austérité contraignantes en Cisjordanie. Tout cela n'est possible que parce qu'Israël bénéficie du plein appui des États-Unis d'Amérique, à l'heure où, à l'approche des élections qui doivent se tenir le 9 avril 2019, le discours raciste se renforce en Israël.

9. L'État de Palestine condamne tous les types de violence dirigés contre des civils, y compris les attaques à la roquette lancées contre des zones civiles, mais il refuse également qu'Israël tente de se prévaloir de ces dernières pour justifier ses propres attaques contre de telles populations. La Commission d'enquête internationale indépendante a conclu que l'emploi de balles réelles par les forces de sécurité israéliennes en 2018 était illégal dans tous les cas sauf deux et qu'il portait atteinte au droit à la vie des civils et au principe de discrimination.

10. L'État de Palestine appelle tous les États à faire part à la Puissance occupante et à ceux qui peuvent l'influencer de leurs préoccupations quant au risque de nouvelles pertes en vies humaines. Le Comité ne devrait pas permettre que la situation perdure sans qu'il n'y ait de conséquences. Les États devraient dénoncer les activités illégales, y compris l'annexion de Jérusalem-Est et du Golan syrien, menées par Israël ou facilitées par d'autres.

11. Les membres du Comité devraient participer au Forum des Nations Unies sur la question de Palestine, qui se tiendra au Siège de l'Organisation le 4 avril 2019, ainsi qu'au prochain débat public trimestriel du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient qui se tiendra fin avril 2019.

### Faits survenus depuis la séance précédente du Comité

12. **Le Président** dit qu'il a participé à la quarante-sixième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique, qui s'est tenue à Abou Dhabi les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2019.

13. **M. Inguanez** (Rapporteur) explique que la Division des droits des Palestiniens a organisé à l'intention des représentants des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies une réunion d'information, tenue le 26 février 2019, qui a porté sur

le programme de renforcement des capacités mené par le Comité, sur les visites de délégations et sur l'évaluation de l'incidence de ses activités. Une délégation du Comité s'est entretenue avec des représentants de la Belgique et de l'Union européenne à Bruxelles du 4 au 6 mars et a exhorté cette dernière, compte tenu de sa position au sein du Quatuor pour le Moyen-Orient, à jouer un rôle plus actif sur la question de Palestine plutôt qu'à attendre un plan de paix de la part des États-Unis. La délégation a aussi encouragé les États membres de l'Union européenne à reconnaître l'État de Palestine et à appuyer davantage et de manière régulière l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi qu'à appliquer la politique de différenciation de l'Union concernant les produits importés en provenance des implantations israéliennes illégales dans le Territoire palestinien occupé, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2334 (2016).

14. Le 7 mars 2019, le Comité et la Mission permanente d'observation de l'État de Palestine ont organisé une manifestation parallèle, en marge de la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, pour diffuser le documentaire *Naila and the Uprising*, sur le rôle des femmes durant la première intifada (1987). Les participants au débat qui a suivi se sont interrogés sur ce que pouvaient faire les jeunes Palestiniens et la société civile, en particulier aux États-Unis, pour aider à mettre fin à l'occupation. Le 20 mars, le Rapporteur a présidé une réunion d'information à laquelle ont assisté des membres de la Commission d'enquête internationale indépendante et où ont été projetées des images choquantes de passages à tabac et de meurtres filmées à la clôture entre Israël et la bande de Gaza.

15. **M<sup>me</sup> Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) demande si les membres de la Commission d'enquête peuvent être invités à présenter un exposé au Comité en séance plénière. Il serait intéressant de savoir si l'Union européenne est prête à accentuer la pression par sa politique de différenciation et à œuvrer activement à la paix. Tout le monde semble attendre le plan de paix des États-Unis, mais ce plan pourrait bien ne pas correspondre à la position internationale sur le statut de la Palestine.

16. **Le Président** dit que les membres de la Commission d'enquête n'ont pas été en mesure d'assister à la présente séance. Ils n'en auront plus l'occasion puisque le mandat de la Commission expire le 30 mars. L'Union européenne semble attendre quelque chose. La politique de différenciation a été examinée et le Comité devra voir la suite qui y est

donnée. Le règlement de la question de Palestine ne saurait être laissé aux seules mains des États-Unis.

17. **M. Inguanez** (Rapporteur) dit que la délégation du Comité a exhorté l'Union européenne à ne pas attendre l'« accord du siècle » que pourraient proposer les États-Unis. Cet attentisme est dû en partie aux prochaines élections au Parlement européen. Le Rapporteur suggère que la Mission permanente d'observation de l'État de Palestine envisage de faire projeter certaines des images vidéo que détient le Comité au prochain débat public trimestriel du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient.

18. **M. Rivero Rosario** (Cuba), appuyé par **M. Koba** (Indonésie), dit que le Comité devrait continuer à faire pression sur l'Union européenne et d'autres pays. Les images vidéo auront bien plus d'effet que les rapports écrits.

19. **Le Président** convient que les images vidéo sont un outil puissant, ajoutant que le Comité ne doit pas permettre que la question de la violation des droits fondamentaux des Palestiniens soit reléguée à l'arrière-plan. En sa qualité de Président du Comité, il a été invité à prendre part à la Journée intitulée « Palestine Day on the Hill », qui doit se tenir le 1<sup>er</sup> avril 2019 à Ottawa. Le thème du prochain Forum sur la question de Palestine sera « La menace de l'annexion de facto – quel avenir pour la Palestine ? ». Ce forum sera précédé de consultations à huis clos avec des groupes de la société civile, le 3 avril.

#### **Exposés des États Membres sur les activités qu'ils mènent concernant la question de Palestine**

20. **M. Koba** (Indonésie) dit que, en février 2019, à Amman, le Ministre indonésien des affaires étrangères a promis un soutien financier d'un million de dollars des États-Unis au Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Le Ministre a également signé avec le Ministre des affaires étrangères de la Palestine un mémorandum d'accord relatif à l'acheminement d'une aide et à un projet de dessalement à Gaza. Des formations ont été organisées par l'intermédiaire de l'ambassade d'Indonésie à Amman à l'intention de 80 Palestiniennes et Palestiniens, en vue du renforcement des capacités dans les domaines de l'autonomisation des femmes, des politiques macroéconomique et budgétaire et des marchés publics. Le 25 avril 2019, la construction d'un hôpital indonésien à Hébron et l'agrandissement de l'hôpital indonésien à Gaza doivent commencer. L'Indonésie a invité une agence de tourisme de Palestine à participer à un salon à Jakarta afin d'encourager le

tourisme en Palestine, que plus de 90 000 touristes indonésiens sont allés visiter en 2018.

21. **M. Alhakbani** (Observateur de l'Arabie saoudite) dit que les rapports soumis à l'Organisation des Nations Unies confirment que les autorités israéliennes continuent de bafouer les résolutions internationales et les droits fondamentaux du peuple palestinien. L'Arabie saoudite condamne la persistance des violations dont est l'objet le peuple palestinien, comme elle condamne catégoriquement toutes les politiques et pratiques israéliennes, qui constituent des violations flagrantes du droit, des chartes et des accords internationaux ainsi que des résolutions internationalement reconnues et sapent tous les efforts déployés pour parvenir à une solution des deux États. Comme l'a réaffirmé le Roi Salman bin Abdul Aziz al-Saud lors du Sommet Union européenne-Ligue des États arabes qui s'est tenu en février 2019 en Égypte, l'Arabie saoudite accorde une grande importance à la cause palestinienne et soutient le peuple palestinien dans l'action qu'il mène pour faire valoir son droit légitime à un État indépendant. La question de la Palestine est au premier rang des préoccupations dans les pays arabes, et l'Arabie saoudite croit fermement que le peuple palestinien doit être rétabli dans tous ses droits légitimes, le principal étant le droit à la création d'un État palestinien indépendant ayant Jérusalem pour capitale sur la base des frontières de 1967, conformément à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions internationalement reconnues. Trouver une solution à la question de Palestine est important pour la stabilité non seulement du Moyen-Orient, mais aussi du monde. Lors du sommet, les représentants des États ont adopté une déclaration finale dans laquelle ils ont réaffirmé leur condamnation des colonies illégales israéliennes.

22. **M. Naouali** (Tunisie) dit qu'il espère que le sommet de la Ligue des États arabes prévu le 31 mars 2019 fera clairement comprendre à la communauté internationale qu'un règlement juste et durable de la question de Palestine est le seul moyen de parvenir à une paix durable au Moyen-Orient. La revitalisation du processus de paix israélo-palestinien sur la base de paramètres reconnus internationalement et une solution des deux États sont essentielles et dans l'intérêt de tous.

23. **M<sup>me</sup> Raz** (Afghanistan) dit que, bien que ce soit un petit pays en proie à de nombreux problèmes, l'Afghanistan s'est engagé à verser un million de dollars aux réfugiés palestiniens et espère contribuer davantage à l'avenir.

24. **M. Camilleri** (Malte) dit que Malte continue à considérer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-

Orient comme une force stabilisatrice dans la région qui offre une aide importante aux réfugiés palestiniens. Malte a également versé 100 000 euros à l'Office en sus de la contribution qu'elle verse par l'intermédiaire de l'Union européenne.

*La séance est levée à 11 h 15.*